

BIBLIOGRAPHIE * BIBLIOGRAPHY

DROIT POLONAIS
CONTEMPORAIN
« N° 13, 1970

NOTES CRITIQUES * NOTES

Maciej Świącicki, *Prawo pracy* [Droit de travail], Warszawa 1968, PWN, 618 pages.

Le livre du professeur Świącicki a un double caractère. C'est, avant tout, un manuel pour les étudiants des facultés universitaires de droit. Il contient donc presque tous les matériaux exigés par le programme obligatoire des études.

Le livre a été divisé en 6 sections. La première, intitulée «Problèmes généraux» présente dans ses chapitres successifs la caractéristique préliminaire du droit de travail, son développement en Pologne, l'origine et le rôle contemporain du mouvement syndical, les sources du droit de travail et l'administration du travail. Elle introduit ensuite dans les problèmes généraux du rapport de travail et de ses sujets. La deuxième section se rapporte à la naissance du rapport de travail et les problèmes relatifs à sa durée et sa réalisation, auquel appartiennent, en particulier, l'influence de la durée de l'emploi et la continuité du travail sur les droits du travailleur. La troisième section a pour objet la dissolution et l'extinction du rapport de travail, ainsi que les questions y relatives (entre autres certificats de travail et opinions sur les travailleurs). La section quatre — les devoirs du travailleur et sa responsabilité administrative et matérielle pour infraction à ces devoirs. Dans la cinquième section, portant sur les devoirs de l'employeur, on a traité l'une après l'autre les questions suivantes: la rémunération du travail, la sûreté et l'hygiène du travail. Le même section présente également la responsabilité administrative pénale des patrons, ainsi que la responsabilité matérielle de l'employeur (pour les accidents en particulier). La dernière section, la sixième, est consacrée au problème de la solution des différends qui pourraient naître à partir des rapports de travail.

En dehors du cadre du livre se sont par contre trouvées les assurances sociales qui, tout en faisant, en Pologne, partie des cours universitaires du droit de travail, sont néanmoins liées à des larges problèmes se trouvant en dehors du domaine strictement juridique. A part quelques remarques de caractère général n'ont pas non plus été traités les ainsi dits rapports de service dans lesquels se trouvent en partie les fonctionnaires de l'administration publique, ainsi que certains groupes professionnels, tels que les employés des P.T.T., les forestiers, les instituteurs, etc. C'est une matière bien proche du droit commun de travail, certaines de ses particularités la font cependant placer entre le droit de travail et le droit administratif.

Le livre de M. Świącicki n'est cependant pas uniquement un manuel. Dans bien de ses parties il dépasse nettement les limites du cours des insti-

tutions fondamentales du droit de travail du point de vue des prescriptions en vigueur et de leur application en pratique. Tout en se rapportant largement à la littérature du sujet et à la riche jurisprudence polonaise en matière, l'auteur ne se borne pas à présenter les idées rencontrées mais y ajoute son propre apport à la doctrine sur les questions discutables ou insuffisamment traitées. En proposant ses solutions à lui l'auteur s'oppose souvent à des opinions généralement acceptées.

Du point de vue scientifique il faut souligner les délibérations particulièrement précieuses de M. Świącicki sur les problèmes relatifs à l'engagement des travailleurs et de leur initiation au travail, ainsi que sur les problèmes de la durée et de la réalisation du rapport de travail en tant qu'une obligation au caractère continu. Le livre constitue également un apport important dans le domaine des problèmes juridiques liés aux différents systèmes de rémunération du travail : travail à forfait individuel et en ensembles, primes aux travailleurs, ainsi que les normes de travail. Une grande perspicacité caractérise les remarques portant sur la responsabilité administrative du travailleur, ainsi que sur la restitution au travail, qui, dans le système polonais, constitue la sanction fondamentale pour la résiliation illicite d'un rapport de travail par l'employeur sans préavis. Certaines thèses du livre, exprimant des opinions personnelles de l'auteur, sont discutables. Cela porte, entre autres, sur le caractère juridique de la nomination et aussi sur le règlement du travail ainsi que sur certaines conceptions dans le domaine de la classification des devoirs des travailleurs. La valeur scientifique de ces délibérations n'en est pas moindre. Ne sont pas non plus privées d'originalité certaines propositions relatives à l'enrichissement de la terminologie appliquée dans la doctrine du droit de travail.

Les traits mentionnés ci-dessus font déterminer le livre de M. Świącicki comme une rédaction originale, étant un pas en avant vers une élaboration du système du droit de travail et du moins d'une de ses parties fondamentales. Le livre peut également en large mesure remplir avec succès la fonction d'un manuel, non seulement pour les étudiants, mais aussi, peut-être même avant tout, pour les personnes qui s'intéressent foncièrement au droit de travail à titre de leurs études ou de leur travail professionnel.

Dans la littérature scientifique polonaise contemporaine du domaine du droit de travail, qui s'est dernièrement enrichie de nombreuses positions au caractère monographique, le livre en question est le plus important essai d'une conception globale du sujet, présentant les réalisations de la doctrine polonaise et contribuant en même temps à son développement futur.

Wacław Szubert